

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE CRÉATION DE MARQUE-PAGES

Article 1 - Organisateur du concours

La médiathèque de Bièvres organise un concours de marque-pages sur le thème :
« Nos Amis les bêtes ».

Article 2: - Conditions de participation

Ce concours est gratuit et ouvert aux enfants à partir de 7 ans et aux adultes (2 catégories).
Une seule réalisation par personne est autorisée.

Il aura lieu du **mardi 6 novembre au vendredi 21 décembre 2018**

Article 3 : - Caractéristiques techniques

- Formats des marque-pages : largeur = 6 cm, hauteur = 20 cm.
- Papier à dessin type CANSON.
- Toutes les techniques sont autorisées : crayon de couleur, peinture, encre,...

Article 4 : - Dépôt des réalisations

Les réalisations devront être remises en main propre à la médiathèque au plus tard le **vendredi 21 décembre 2018**. Elles devront être déposées dans une enveloppe sur laquelle seront indiqués : nom, prénom, adresse, téléphone, mail et âge.

Afin de garantir l'anonymat du vote, la médiathèque apposera au verso et sous chaque réalisation exposée un numéro.

Article 5 – Sélection des meilleures réalisations

Le public pourra voter pour son marque-page préféré du **mardi 8 janvier au samedi 9 février 2019**.

Une urne sera installée à la médiathèque afin de recueillir les votes du public. Un vote par personne est autorisé pour chaque catégorie.

Article 6 – Remise des prix

Une remise de prix aura lieu le **samedi 16 février 2019 à 11h30**.

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Il sera affiché à la médiathèque.